

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 34 (1977)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Ailleurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Une lettre de Lord Killanin aux dirigeants du sport

Le président du Comité International Olympique, Lord Killanin, a envoyé cette lettre aux dirigeants de tous les comités olympiques nationaux.

« Nous devons nous préoccuper particulièrement des incidences politiques non seulement sur les Jeux Olympiques et le mouvement olympique, mais aussi sur le sport international en général. Il est réaliste de reconnaître que depuis les premiers jours de la renaissance du mouvement olympique et des Jeux, il n'y a jamais eu d'Olympiade sans problèmes politiques. Il y a toutefois une différence entre les problèmes politiques, qui peuvent affecter le mouvement olympique et l'utilisation des Jeux Olympiques ou du sport à des fins politiques ou autres.

Il est nécessaire de rappeler qu'aucun pays ou territoire n'est dans l'obligation d'adhérer au mouvement olympique ou à une fédération internationale, mais une fois qu'il a accepté de le faire, il doit se conformer à leurs règles. A Montréal, deux comités nationaux olympiques ont menacé de se retirer des Jeux. Le gouvernement du pays de la ville organisatrice sélectionné par le comité national olympique n'a pas respecté les conditions subordonnées à l'attribution des Jeux à cette ville. En majorité sur la requête de leur gouvernement, un certain nombre de pays n'ont pas participé. La raison invoquée fut la présence d'une équipe d'un comité national olympique dont certains compatriotes avaient participé à des compétitions d'un sport non olympique en Afrique du Sud, pays que le C.I.O. a cessé de reconnaître.

Outre le tort causé à tout le mouvement olympique en général, ces retraits de dernière



minute ont avant tout affecté les athlètes et les concurrents qui s'étaient préparés pour cette compétition. Plusieurs fédérations internationales durent ainsi faire face, au dernier moment, à un manque de concurrents dans les séries éliminatoires ou même d'équipes entières dans les compétitions où il y avait déjà eu des éliminatoires; il était alors trop tard pour remplacer les équipes manquantes. Ceci a sérieusement perturbé l'organisation des Jeux et gêné les spectateurs. La commission exécutive du Comité International Olympique et les fédérations internationales sont d'avis que des retraits de dernière minute, pour des raisons autres que la maladie ou des circonstances imprévues, ne peuvent être tolérés et doivent faire l'objet de strictes sanctions à l'avenir.

Cette question a été discutée lorsque la commission exécutive a rencontré à Abidjan, à la fin du mois de mars dernier, les comités nationaux olympiques que l'on doit aider à garder leur indépendance. La commission exécutive fera ensuite ses recommandations à la session du C.I.O. à Prague.

L'intérêt croissant manifesté pour le sport dans de nombreux pays par des organisations gouvernementales et officielles, intérêt inspiré par le C.I.O. et le mouvement olympique, est le bienvenu. En même temps cependant, existe le danger d'une ingérence politique croissante de la part des gouvernements. Nous devons rappeler que selon la règle 24 (c) du C.I.O., les comités nationaux olympiques ne doivent pas se mêler des questions de nature politique et que, selon la règle 25, ils doivent être totalement indépendants et autonomes, et résister à toutes pressions politiques, religieuses ou commerciales. Lors de la Session de Montréal, un amendement a été apporté à la règle 25; selon cet amendement, les comités nationaux olympiques et les individus qui ne se conformeraient pas aux statuts et règles du C.I.O. pourront soit être suspendus, soit cesser d'être reconnus. A la demande de la commission exécutive, cette règle a été amendée par la commission juridique et approuvée à Montréal. D'autres amendements sont en cours.»

«Panathlon International»